



EDITO

N° 19 - 25 juin 2015

Sommaire

Page 2

- **Crédit Municipal : Menacé de fermeture à Paris.**
- **BNP PARIBAS : Le vrai visage (communiqué).**

Page 3

- **Confédération : Négociations Nationales (Retraites complémentaires), rien ne se fera sans les salariés.**

Page 4

- **Confédération : Dialogue social (Egalité). Agir pour l'égalité femmes/hommes.**

Page 5

- **Confédération : CESE, sols agricoles, un enjeu pour la société.**

Page 6

- **Société : Sécurité Sociale, un point par branche en 2015.**

Se mobiliser pour une augmentation des salaires

Le Gouvernement n'a, à nouveau, pas accordé de coup de pouce au Smic au 1er janvier 2015. En prenant cette décision, il continue dans la lignée de ses prédécesseurs à écouter le patronat qui considère que les salaires sont un coût pour l'économie française ! Au contraire, le Smic est un des remparts contre la déréglementation que les libéraux veulent mettre en œuvre. Il est un obstacle contre le travail traité comme une marchandise qui se vendrait et s'achèterait au prix du marché ! Contrairement aux libéraux, la Cgt affirme que les salaires sont une richesse qui permet aux salariés de vivre dignement et ils participent à la croissance du pays, notamment par la consommation qu'elle génère. Ce sont sur ces bases que nous pouvons revendiquer dans les entreprises ! Ainsi, sur chaque lieu de travail nous pouvons nous poser les questions sur la juste rémunération de notre force de travail

Un «exemple»

En Allemagne, pays devenu la référence du patronat, de la Commission Européenne, des gouvernements, avant la mise en place du salaire minimum début 2015, on établissait en 2010 à 6,5 millions de personnes le nombre de personnes touchant moins de 10 euros de l'heure, certains devant même vivre avec moins de 4 euros. En l'attente de l'entrée en vigueur du salaire minimum entre 2015 et 2017, l'Allemagne est un des pays où existent le plus de « salariés pauvres ».

Salaires trop bas

Contrairement à ce qu'affirme le patronat, ce n'est pas le Smic qui est trop élevé. Ce sont les salaires qui sont trop bas et pour certains, trop proches du Smic. Les allègements de cotisations sociales, pour les salaires jusqu'à 3,5 fois le Smic (2 300 euros), sont des véritables cadeaux octroyés au patronat par les gouvernements successifs depuis 1993 et bientôt renforcés par l'actuel gouvernement. Ils sont des scandaleuses «trappes à bas salaires». Le patronat a tout intérêt à garder les salariés dans le créneau autour du Smic pour se faire subventionner à bon compte par l'argent public (le nôtre...). Résultat, plus de 55 % des salariés reçoivent un salaire horaire inférieur à 1,6 Smic. Quand le patronat dit «il faut baisser le coût du travail», il faut comprendre que nous devons diminuer le salaire et les cotisations sociales. Faire croire qu'on pourrait augmenter le salaire net en diminuant les

cotisations sociales est une illusion : ce serait faire supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement, selon ses moyens, comme cela se passe dans les pays anglo-saxons comme les États-Unis.

Le Smic a cinq caractéristiques indissociables

La Cgt considère que le Smic est un salaire minimum qui reconnaît le travail effectué pour un salarié sans qualification et qui doit être suffisant pour une existence normale et digne. Les grilles de salaires au-dessus de ce minimum doivent reconnaître les qualifications et les évolutions de carrière. C'est un salaire interprofessionnel qui doit donc s'appliquer à tout salarié travaillant en France, quelle que soit sa profession, son âge, son entreprise et sa nationalité. C'est un salaire de croissance qui doit permettre aux salariés de bénéficier du développement économique et des progrès de la productivité du travail et de la valeur ajoutée qu'elle crée. C'est un salaire horaire et mensuel auquel tout salarié sans exception doit pouvoir prétendre. C'est donc un repère collectif fiable auquel les salariés peuvent s'accrocher pour revendiquer pour leur propre salaire.

Alors clairement, si vous voulez collectivement voir évoluer les salaires à la hausse, conserver et améliorer les protections sociales solidaires, il faut vous prendre en main et vous battre avec la Cgt. ■

Crédit Municipal de Paris Cessation d'activité

La banque du Crédit Municipal de Paris menacée de **fermeture**

CMP Banques, filiale du Crédit Municipal, va cesser ses activités. Pertes répétés et absence de positionnement sur le digital en sont les causes. CMP Banque va mettre la clef sous la porte. Un conseil d'administration de la filiale bancaire du Crédit municipal de Paris a «donné mandat à son directeur général pour examiner les conditions de la mise en œuvre d'un projet de gestion extinctive de ses activités», a fait savoir la Mairie de Paris, principal actionnaire. «Ce projet devrait être soumis courant juillet au Conseil d'administration de la banque».

Pertes cumulées

Les problèmes ne sont pas nouveaux pour la banque spécialisée dans la restructuration de crédits et prêts au monde associatif (ex-Mont de Piété). En 2013, elle avait mis en place un plan de départs volontaires pour réduire ses coûts concernant 12% de ses effectifs, soit 21 personnes. L'institution financière était alors parvenue à diminuer ses pertes à 3,2 millions d'euros en 2014, contre 5,77 millions d'euros fin 2013 et 7 millions d'euros en 2012. Mais depuis 2012, l'établissement a cumulé 16,9 millions d'euros de pertes cumulées, rapporte Le Figaro.

Des investissements trop lourds

Une source proche de CMP Banque souligne que «face à la concurrence des gros établissements privés, le modèle économique de CMP Banque basé sur le social était difficilement tenable». La direction a voulu prendre le wagon du digital et se positionner en ligne. Elle s'était laissée jusqu'en 2015 pour se lancer ou non dans l'aventure. Mais une source indique dans Les Échos : «Les différentes études lancées pour relancer le modèle de banque du Crédit Municipal de Paris ont montré que des investissements très importants seraient nécessaires pour la convertir en acteur digital. Et les capacités opérationnelles de la banque ne permettent pas de les réaliser.»

La ville de Paris qui va devoir recapitaliser le Crédit Municipal.

La mairie se veut rassurante sur les emplois

C'est donc la ville de Paris qui va devoir recapitaliser le Crédit Municipal afin de compenser la perte de valeur

des actifs de CMP Banque. Une opération qui pourrait être validée lors du prochain conseil municipal, le 29 juin. D'ici là, la Mairie de Paris se veut rassurante pour les emplois menacés : «Si l'extinction de l'activité bancaire venait à être confirmée, la Ville s'engagerait alors avec CMP Banque pour que soit proposée une offre d'emploi, dans le secteur privé ou dans le secteur public, à chacun des salariés». Selon plusieurs sources cette «extinction» de CMP Banques pourrait coûter plusieurs dizaines de millions d'euros aux contribuables parisiens. ■

BNP Paribas

Déclaration des syndicats Cgt

Le vrai visage

Les syndicats réunis en Conférence nationale ont tenu à condamner le comportement de leur direction d'entreprise et avec la FSPBA soutiennent le Président d'Attac.

Nous sommes Charlie proclamait BNP Paribas après le 11 janvier. Parmi les victimes figurait Bernard Marris, économiste d'Attac. Les choses ont visiblement changé. BNPP Paribas a porté plainte puisque Thomas Coutrot, Président d'Attac a été convoqué au commissariat du 11ème arrondissement de Paris dans le cadre de la lutte contre les paradis fiscaux. Convoqué au commissariat pour quelques chaises confisquées dans une agence parisienne de BNP Paribas est sans commune mesure avec l'implantation de 170 filiales de BNP Paribas dans les paradis fiscaux.

Comme nombre d'associations comme Attac, la Fédération Cgt Banques Assurances (FSPBA) et la Cgt BNP Paribas luttent contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. La Cgt BNP Paribas et la FSPBA apportent tout leur soutien à Thomas Coutrot et demandent que cette affaire soit classée sans suite. ■

Négociations nationales Retraites complémentaires

Rien ne pourra se réaliser sans l'intervention des salariés

Pour soutenir les propositions de financement de l'Arrco et de l'Agirc, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le maintien et l'amélioration de vos droits à retraite, construire des alternatives au recul incessant de l'âge de la retraite et à la baisse des prestations, signez et faites signer par vos amis et vos proches la pétition en ligne :

<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

De fortes convergences syndicales

Plusieurs organisations syndicales revendiquent une augmentation des ressources financières de l'Arrco et de l'Agirc avec une contribution des employeurs et s'opposent aux projets d'austérité tous azimuts du Medef. Dans ce sens, la Cgt et son Ugict portent deux mesures majeures permettant d'enregistrer 8 milliards d'euros pour résorber les déficits de l'Arrco et de l'Agirc d'ici 2020 : une augmentation de 2,45 points de la cotisation Agirc (soit pour un salaire mensuel de 4 000 € brut, 7,72 € de plus cotisés chaque mois soit 2,4 milliards d'euros de gain) et l'instauration d'une contribution patronale en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : dégressive, elle verrait son taux diminuer au fur et à mesure de la réduction des inégalités (5,8 milliards d'euros de gain).

Le Medef poursuit 6 objectifs

En finir dès 2017 avec le droit à la retraite à 62 ans : impossible de partir avant 67 ans sauf à subir jusqu'à 40 % d'abattement sur ses pensions complémentaires. Un choix insoutenable : pour les salariés non-cadres, l'Arrco, c'est le quart de la retraite totale. Pour les cadres, la pension Arrco complétée par l'Agirc représentent jusqu'à 60 % de la retraite totale. Ne plus revaloriser les pensions des actuels retraités et dégrader le niveau de pension des futurs retraités par le gel de la valeur de service du point, tant à l'Arrco qu'à l'Agirc. Réduire le nombre de points acquis dans le cadre du chômage. Cette réduction pourrait atteindre 30 à 45 %. Démanteler l'Arrco et l'Agirc dès 2019 en créant un régime unique complémentaire fonctionnant « à cotisations définies » : le taux de cotisation est fixé « une fois

pour toutes », ce sont les prestations qui s'ajustent automatiquement à la baisse. Ce système a conduit en Suède à une baisse de 10 % en 4 ans du montant des retraites. Faire payer une part croissante de la retraite des cadres par les non-cadres : c'est la conséquence directe de la mise en place d'un régime unique. En retour, les cadres devraient accepter des baisses drastiques de leur retraite et seraient invités à épargner dans des fonds de pension, sans garantie aucune de récupérer leur capital. Le système par répartition s'en trouverait déstabilisé.

Enclencher le « descenseur social » : le régime Agirc est un des piliers du statut cadre. En examinant le niveau d'autonomie, le diplôme et les responsabilités exercées, il identifie dans chaque classification professionnelle les personnels relevant de l'encadrement. Une fois l'Agirc disparue, le patronat se retrouverait de facto dispensé de reconnaître et rémunérer en conséquence ces personnels. Il s'ensuivrait un écrasement sans précédent des grilles salariales pour tous les salariés.

Financer l'Arrco et l'Agirc

Cela ne pénalise pas la compétitivité des entreprises. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le financement de la protection sociale qui pèse sur les

comptes des entreprises françaises mais les coûts cumulés des dividendes versés aux actionnaires et des intérêts bancaires. Financer de manière pérenne l'Arrco et l'Agirc passe par l'augmentation des salaires. Il est indispensable de revaloriser significativement les salaires pour garantir de bonnes retraites pour tous, y compris les jeunes générations, C'est une des raisons pour lesquelles la Cgt a engagé une grande campagne sur les salaires. ■



LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !

Augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions, c'est urgent, nécessaire et juste
Signez et faites signer par vos amis et vos proches la pétition en ligne :
<http://www.cgt.fr/Petition-Augmenter-les-salaires.html>

Agir **encore** pour l'égalité femmes/hommes

Le projet de loi sur le dialogue social porté par M. Rebsamen, Ministre du travail, à l'opposé de son objectif affiché, limite considérablement le dialogue social dans l'entreprise notamment sur l'égalité professionnelle. Tous les outils dédiés à l'égalité Femmes/hommes sont mis en cause : le Rapport de Situation Comparée (qui permet de mesurer les écarts entre les femmes et les hommes), la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et les sanctions. Alors que l'écart de salaire est toujours de 27 % entre les femmes et les hommes, que les temps partiels imposés ne cessent d'augmenter, le gouvernement cède aux injonctions du Medef et, sous prétexte de «simplification», raye d'un trait de plume toutes les avancées obtenues depuis trente ans. Mobilisons-nous pour l'égalité professionnelle ! Pour agir et vous informer, retrouvez les propositions CGT concernant l'ensemble du projet de loi, sur le site Cgt ; retrouvez sur sosegalitepro.fr tous les outils de mobilisation de ce collectif.

Face à la pression, le Gouvernement commence à reculer...

Pour faire reculer le gouvernement, la Cgt, avec l'ensemble des associations féministes, a créé un collectif **SOSegalitepro**, lancé une pétition et une interpellation des parlementaires. Les 43 000 signatures de pétitions et milliers de mails adressés aux députés-es nous ont déjà permis que soient rétablis l'ensemble des données d'analyse sur la situation des femmes et des hommes dans l'entreprise (contenues dans le Rapport de Situation Comparée), les thèmes obligatoires de négociation sur l'égalité professionnelle, la sanction pour les entreprises qui n'ont ni accord, ni plan d'action.

Cependant, la question n'est pas réglée

- ▶▶ La négociation sur l'égalité professionnelle est noyée dans une négociation fourre-tout, traitant pêle mêle de la qualité de vie au travail, du handicap, de l'articulation des temps...et de l'égalité,
- ▶▶ la loi ouvre la possibilité de transformer les négociations annuelles en négociations triennales. Dans ce cas, les augmentations salariales et l'objectif de suppression des écarts entre les femmes et les hommes seraient seulement discutés une fois tous les 3 ans et donc considérablement limités,
- ▶▶ les commissions issues du Comité d'Entreprise dédiées à l'égalité professionnelle sont supprimées pour les entreprises de 200 à 300 salariés.

Une fragilisation des droits des salariés

Ces reculs sur l'égalité professionnelle s'inscrivent dans une remise en cause générale des droits des salariés et notamment sur la possibilité de fusionner les

CE, CHSCT et délégué-es du personnel, la limitation du recours à l'expertise, la possibilité pour les élu-es sans étiquette de négocier sans protection collective ni garantie d'indépendance face à l'employeur, la possibilité pour l'employeur de licencier un-e salarié-e au retour d'un arrêt maladie, si le médecin du travail estime que sa santé serait menacée par son retour au travail.

Amplifions la mobilisation pour faire enfin de l'égalité une réalité !

La Cgt a adressé aux parlementaires des propositions qui visent à sanctionner toutes les entreprises dans lesquelles il y a des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, renforcer la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise avec un droit d'expertise et des commissions dédiées à l'égalité professionnelle pour toutes les entreprises de plus de 50 salarié-es, un nouvel indicateur permettant de mesurer et lutter contre les discriminations sur la carrière..., limiter le recours aux contrats à temps partiels, renchérir pour les employeurs le coût des emplois à temps partiel et renforcer la protection sociale des salariés, conformément à la législation européenne, faire du sexisme un motif officiel de discrimination, instaurer une action de groupe, pour permettre à un collectif de salarié-es discriminé-es d'aller en justice avec un syndicat sans risquer des représailles individuelles. ■

Un enjeu de société

Le Conseil Économique, Social et Environnemental* a rendu un avis en séance plénière le 13 mai 2015 sur « La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société ». Le Bureau du CESE du 12 novembre 2014 a confié à la section de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche la préparation de cet avis, qui a désigné Agnès Courtoux du groupe de la Cftc, appuyée par Cécile Claveirole, personnalité associée, comme rapporteuse. Jocelyne Hacquemand, du groupe de la Cgt, a participé aux travaux. On lira avec attention l'avis Cgt qui met bien en évidence les enjeux qui dépassent le simple niveau de l'agriculture et ouvre sur des questions aussi cruciales que l'alimentation, la spéculation sur les denrées etc.

L'avis

Le sol demeure largement méconnu alors qu'il abrite la part la plus importante de la biodiversité de la planète et que les services écosystémiques qu'il rend sont primordiaux. Il est le socle de la vie végétale, seule capable de produire de la matière à partir du soleil, de l'air, de l'eau et des éléments minéraux présents dans la terre. À travers la biomasse, il fournit à l'Homme nourriture et énergie, mais il lui procure également des matériaux de construction, des matières premières et des molécules à vocation médicale. Son fonctionnement est déterminant pour les cycles de l'eau et de l'air. Ainsi, assure-t-il une double régulation hydrique, quantitative en limitant l'écoulement des précipitations et donc des risques d'inondation et qualitative grâce à sa fonction de filtre. De même, principal réservoir de carbone organique, il contribue à freiner le dérèglement climatique.

De l'érosion à l'artificialisation, en passant par les pollutions de diverses origines, il est soumis à de multiples menaces. Or, malgré toutes ses propriétés, le sol, patrimoine commun, n'est pas juridiquement protégé pour lui-même. En France, le partage entre ses différents usages fait l'objet de tensions grandissantes. Le repli des espaces agricoles y est préoccupant.

Pour le CESE, face aux défis démographiques, alimentaires, environnementaux et climatiques, protéger la vocation nourricière des sols agricoles métropolitains et ultramarins et maintenir leur qualité agronomique et les externalités positives qu'ils assurent constituent un enjeu primordial pour notre société.

Les propositions essentielles de l'avis

Renforcer les outils de la connaissance :

Doter la recherche de moyens supplémentaires pour disposer de données cartographiques plus détaillées et suivre l'évolution de la qualité des sols,

Disposer de données morphopédologiques et agropédologiques complètes dans les territoires ultra-marins,

Utiliser les cadastres pour assurer un suivi précis et spatialisé de la consommation annuelle réelle de terres agricoles ou naturelles.

Protéger le foncier agricole : Définir des objectifs nationaux de réduction de la consommation des sols agricoles et les

décliner localement,

Rééquilibrer l'offre commerciale en encadrant davantage la création de grandes et moyennes surfaces et privilégier la rénovation de l'habitat ancien ainsi que la reconversion des bâtiments industriels et commerciaux existants,

Intégrer dans les documents d'urbanisme les valeurs agronomiques et environnementales des sols,

Lutter contre l'accaparement des terres en agissant aux niveaux européen et international pour reconnaître aux États la faculté d'encadrer, voire de refuser, cette forme d'appropriation.

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles :

Développer la recherche et l'expérimentation de pratiques agronomiques améliorant l'état des sols,

Soutenir, grâce à des mesures incitatives efficaces, les pratiques agricoles et les productions favorables au maintien de la qualité des sols et à la préservation de l'érosion,

Mobiliser tous les moyens pour maintenir les exploitations et les territoires de polyculture-élevage existants et chercher à relocaliser des élevages.

Sensibiliser aux enjeux liés aux sols :

Mener des actions de communication grand public, intégrer cet enseignement dans les programmes scolaires,

Agir pour la prise en compte des problématiques liées aux sols lors de la COP 21.

Déclaration de la Cgt

Le groupe de la Cgt partage l'économie générale de l'avis. Il souligne à juste titre l'exigence de protéger les sols agricoles métropolitains et ultramarins face aux enjeux démographiques, alimentaires et environnementaux. Le maintien des surfaces agricoles, de leur qualité agronomique et les externalités positives qu'ils génèrent constituent des enjeux primordiaux dont le premier d'entre eux est la souveraineté alimentaire nationale et la réponse aux besoins alimentaires de la population en quantité et en qualité.

La Cgt soutient l'ensemble des préconisations. Nous en soulignerons deux, tout particulièrement.

La première concerne l'accaparement des terres conjuguée au souhait formulé de la reconnaissance du sol comme patrimoine

commun de l'humanité. L'accaparement des terres par des investisseurs financiers ou autres dans nombre de pays prend des dimensions préoccupantes, se traduisant par une nouvelle forme de colonisation, mettant en cause leur souveraineté nationale et aggravant leur dépendance économique et politique. Cette question exige, comme le propose l'avis, que la nation ait la faculté de protéger son territoire contre ce pillage des terres au bénéfice de l'agrobusiness qui vise la rentabilité financière à court terme au détriment de la protection, de la fertilité et de la biodiversité des sols.

Le second point concerne le soutien, dans les politiques agricoles, des productions et des pratiques favorables à la bonne qualité des sols, le développement de la recherche et de l'expérimentation des pratiques agronomiques. Nous en soutenons les préconisations. Elles nécessitent de revenir à des politiques agricoles nationales et internationales régulatrices, garantissant des prix rémunérateurs aux agriculteurs et des emplois qualifiés, pérennes et bien rémunérés, soustraites des lois du marché capitaliste. La forte volatilité des prix de denrées agricoles depuis l'accélération de la dérégulation des marchés mondiaux, les pressions des industries de transformation et de la grande distribution engendrent une aggravation des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles. Elles assujettissent l'agriculture à des modes de production réduisant à tout prix les coûts de production tout en n'apportant pas de réponse aux demandes des consommateurs dont le pouvoir d'achat ne cesse de se réduire. Les conséquences en sont désastreuses sur l'environnement et les sols, sur l'agriculture elle-même, sur les hommes et les femmes qui y travaillent. Sans des mesures fortes de politique agricole régulatrice, ces préconisations courent le risque de rester lettres mortes.

Scrutin

Le groupe de la Cgt a voté l'avis en souhaitant qu'il s'inscrive dans des politiques globales créant les conditions de son application pleine et entière.

Nombre de votants : 161

Ont voté pour : 160

S'est abstenu : 1. ■

*<http://www.lecese.fr/>

Protection solidaire Sécurité sociale

Le **point** sur l'année 2015, branche par branche

L'Assurance maladie s'attend à un déficit de 13 milliards d'euros en 2015. Alors que l'Assurance maladie prévoit un déficit de 13 milliards d'euros en 2015, retour sur les prévisions pour le régime général de la Sécurité sociale, branche par branche. Déficit aggravé pour l'Assurance maladie, amélioration côté retraite et famille, excédent réduit côté accidents du travail, quelles prévisions escompte la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) pour le régime général de la Sécurité sociale en 2015, branche par branche ?

Branche maladie

Le solde de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) se dégraderait de 600 millions d'euros en 2015, pour atteindre 7,2 milliards d'euros, en aggravation de 200 millions par rapport à l'objectif de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Les recettes poursuivraient leur progression (+0,3 %), mais à un rythme inférieur à celui des charges (+3,3 %). Celles-ci seraient portées par la croissance des prestations entrant dans le champ de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) et l'intégration financière de la branche maladie du Régime social des indépendants (RSI). Afin de compenser l'instauration du Pacte de responsabilité, qui a entraîné une hausse des charges pour la Cnam, l'Assurance maladie s'est vu attribuer des recettes nouvelles, telles que la totalité du prélèvement de solidarité, une fraction du produit de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) et une recette non pérenne du prélèvement à la source des cotisations sur les caisses des congés payés.

Accidents du travail/maladies professionnelles

Cette branche resterait excédentaire, en hausse de 300 millions d'euros par rapport à l'objectif du budget 2015. Mais son excédent devrait se réduire de 200 millions par rapport

à 2014 en raison du ralentissement des recettes. Les charges progresseraient de 2 %. La croissance des prestations serait, elle, modérée.

Branche famille

Le déficit de la branche famille (Cnaf) serait de 2 milliards d'euros, en amélioration de 700 millions par rapport à 2014 et de 300 millions d'euros par rapport à l'objectif de la Loi de financement pour 2015. La mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité modifiera profondément la structure des charges et recettes nets de la Cnaf, souligne la Commission, avec une diminution de 7,9 % des charges et de 7 % des produits de la branche. Les charges ralentiraient également en raison d'une baisse des dépenses de prestations légales (-0,6 %), tirée par la faible inflation et les mesures d'économie mises en place.

Retraite

Le déficit se réduirait à nouveau pour atteindre 800 millions d'euros (contre 1,2 milliard en 2014), en amélioration de 700 millions par rapport à l'objectif de la LFSS pour 2015. Les charges nettes repartiraient à la hausse (+3,3 %) en raison de l'intégration du RSI au régime général. La masse des pensions évoluerait à un rythme similaire à 2014, du fait en particulier de l'absence de revalorisation des pensions. Mais les produits nets (cotisations, contributions, impôts, transferts nets...) continueraient d'augmenter fortement (+3,7 %). Les hausses des taux permettraient ainsi aux recettes de cotisations sociales de croître de 3,1 %. En outre, les recettes fiscales augmenteraient considérablement, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) bénéficiant d'une fraction élevée de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (41,7 %) de manière à compenser l'intégration du RSI. En revanche, les transferts perçus par la Cnav diminueraient de 0,6 %, en raison d'une modification du calcul des prises en charge de cotisation au titre du chômage en faveur du Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Fonds de solidarité vieillesse

Le déficit du FSV devrait s'élever pour sa part à 3,6 milliards d'euros, soit un niveau proche de 2014, mais en forte augmentation par rapport à l'objectif 2015 de la LFSS (-2,9 milliards). Les charges nettes diminueraient (-2,5 %), tout comme les produits (-3,7 %) et les recettes fiscales (-5,8 %). Ces évolutions résultent notamment de la mise en place du Pacte de responsabilité.

Source : AFP ■



Pensez à l'abonnement à la NVO

**Pour faire vivre notre presse syndicale,
pour être informés et formés,
pour toujours mieux servir les intérêts des salariés.**